

Le label Max Havelaar distingue les produits répondant aux standards internationaux du commerce équitable. Il jouit d'une très grande notoriété et il est perçu comme une marque sympathique et crédible. Les partenaires restauration inscrits auprès de la Fondation Max Havelaar (Suisse) sont naturellement autorisés à utiliser le label Max Havelaar dans leur publicité et leur communication.

Les directives ci-après présentent les possibilités d'utilisation courantes.

Le respect de ces directives est important, car elles garantissent au label une reconnaissance élevée et une identité indubitable.

Remarques importantes:

- ▶ Les directives de la Fondation Max Havelaar (Suisse) concernant la création graphique sont à respecter impérativement.
- ▶ Les données fournies par la Fondation Max Havelaar (Suisse) – concernant par exemple le label Max Havelaar – ne peuvent pas être transmises à des tiers sans l'autorisation expresse de la Fondation Max Havelaar (Suisse).
- ▶ Le label Max Havelaar est la propriété de la Fondation Max Havelaar (Suisse).
- ▶ Tous les supports publicitaires et supports de communication sur lesquels apparaît le label doivent être soumis à la Fondation Max Havelaar (Suisse) pour validation avant leur réalisation (valable pour les nouvelles productions et les réimpressions).

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à:
Fondation Max Havelaar (Suisse), téléphone 061 271 75 00, ou gastro@maxhavelaar.ch

1. Comment communiquer votre partenariat?

Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le label Max Havelaar sur vos supports de communication générale (papier à lettre, cartes de visites, enseignes, etc.).

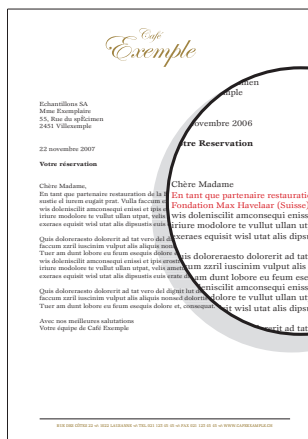
Dans les textes (lettres, etc.), seules sont admises les mentions suivantes: «Partenaire restauration de la Fondation Max Havelaar (Suisse)» ou «Partenaire de la Fondation Max Havelaar (Suisse)».

Dos

- La mention du partenariat est admise dans les textes.

Dos'ts

- Le label Max Havelaar ne peut pas être utilisé sur les supports de correspondance et communication générales.



2. Comment promouvoir votre offre?

La Fondation Max Havelaar (Suisse) met gratuitement à disposition de ses partenaires restauration des modèles de supports publicitaires (modèles pour sachets de sucre, etc.).

Remarque importante:

Les modèles de supports publicitaires fournis par la Fondation Max Havelaar (Suisse) doivent servir exclusivement à la valorisation et à la promotion des ventes de produits labellisés Max Havelaar. Ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins dans le cadre de mesures de communication générales.

- ▶ Le label Max Havelaar doit toujours être utilisé de manière à être perçu comme un signe et non comme la marque d'un produit.
- ▶ La relation de dépendance entre le label Max Havelaar et l'offre labellisée doit toujours être clairement communiquée.
- ▶ L'indépendance de la Fondation Max Havelaar (Suisse) vis-à-vis du partenaire restauration, ainsi que vis-à-vis d'un éventuel slogan relatif au partenaire, doit toujours être clairement perceptible et visible. Toute interprétation erronée du lien entre la Fondation Max Havelaar (Suisse) et ses partenaires est à éviter absolument.

Dos

- Annonce relative à un produit certifié Max Havelaar.
- L'indépendance de la Fondation Max Havelaar (Suisse) ressort clairement.



Exemple d'annonce

Don'ts

- Le label ne doit être en aucune façon relié à la marque du partenaire ou du produit, ni au slogan relatif à la marque.



3. Comment signaler votre offre?

La signalisation de votre établissement de restauration au moyen de l'autocollant de partenariat (à l'extérieur, etc.) suppose un enregistrement valable comme partenaire restauration auprès de la Fondation Max Havelaar (Suisse).

- ▶ L'étendue de l'offre certifiée Max Havelaar doit être toujours signalisée clairement à la clientèle de votre établissement de restauration, par exemple à travers la déclaration de l'éventail de produits sur la carte, sur des présentoirs de table et/ou sur des affiches.
- ▶ Si, par exemple, votre établissement propose exclusivement des variétés de café certifiées Max Havelaar, alors la signalisation de la carte des cafés au moyen du label Max Havelaar est autorisée; la mention de cette exclusivité doit apparaître absolument.

Déclaration de l'assortiment (exemples)

Chez nous, vous pouvez savourer les produits suivants au label de Max Havelaar:
bananes, jus d'orange, café, cacao et sucre.

Nous utilisons uniquement du sucre issu du commerce équitable.

Café Exemple
RUE DES CÔTES 22 ← 1022 LAUSANNE ← TEL 021 125 45 45 ← FAX 021 125 45 45 ← WWW.CAFEEXEMPLE.CH

Signalisation de menus (variantes de texte)

Café Exemple

DESSERTS

Dessert aux fruits Fr. 12.50
(riz*, lait, sucre de canne*, mangues*, ananas*, crème, vanille*)
** au label Max Havelaar*

Dessert aux fruits* Fr. 12.50
**Sucre, mangues et ananas sont labellisés Max Havelaar.*

Signalisation de l'offre (exemples)

Café Exemple

BOISSONS

Café certifié Max Havelaar 	tasse	Fr. 3.80
Jus d'orange au label Max Havelaar 	2,5 dl	Fr. 4.20

Café	tasse	Fr. 3.80
Jus d'orange	2,5 dl	Fr. 4.20
Chocolat chaud*	tasse	Fr. 4.80

** Cacao et sucre labellisés Max Havelaar.* 

Signalisation dans un texte (variantes de texte)

... Nous faisons notre gâteau au chocolat avec du cacao et du sucre labellisés Max Havelaar...

... Pour les desserts marqués d'un astérisque (*) nous utilisons du cacao et du sucre au label Max Havelaar...

Dos

– La signalisation de produits au moyen du label (largeur minimale 10 mm) n'est autorisée dans les cartes des mets que si le produit est composé à 100% de matières premières certifiées Max Havelaar.

Signalisation de groupes de produits (variantes de texte)

Café Exemple

BOISSONS

Café Max Havelaar	tasse	Fr. 3.80
Jus d'orange Max Havelaar	2,5 dl	Fr. 4.20

Café 	tasse	Fr. 3.80
Jus d'orange 	2,5 dl	Fr. 4.20

(This menu is crossed out with a red diagonal line)

Café Exemple

SPÉCIALITÉS À BASE DE CAFÉ  la base de commerce équitable.

Toutes les spécialités à base de café sont préparées avec des cafés certifiés Max Havelaar.

Café français	tasse	Fr. 3.80
Café viennois		Fr. 4.80

Don'ts

- Un produit ne doit jamais être désigné «produit Max Havelaar».
- La signalisation d'un produit au moyen du label n'est pas possible sans indication de la marque et/ou du nom de ce produit.

4. Comment utiliser le label Max Havelaar?

Toutes les variantes admises du logo existent en version EPS (avec possibilité d'en modifier la taille) ou en version TIF (grandeur minimale seulement) et sont mises à votre disposition sous forme électronique lors de votre enregistrement comme partenaire restauration.

Remarque importante:

Dans l'utilisation du label Max Havelaar, il faut toujours veiller à la qualité de la présentation et à la lisibilité du logo.

Utilisation et formats pour les établissements de restauration

Le logo existe exclusivement en deux variantes: couleurs (Pantone, euroscale CMYK), et noir/blanc. Le logo peut être placé sur des surfaces colorées et des images de fond très discrètes.



Le label du commerce équitable.

Couleur

- Pantone
- CMYK (quatre couleurs)

Hauteur minimale
19 mm



Le label du commerce équitable.

Noir et blanc

Hauteur minimale
19 mm

Zone de protection du label

Le logo Max Havelaar se trouve toujours placé dans un espace libre. Cet espace libre, la distance minimale, est destiné à éviter toute interférence entre le label et des éléments graphiques tels que dessins, surfaces, lignes ou typographie. Le cadre autour du graphisme du logo s'obtient par la hauteur de la lettre X.

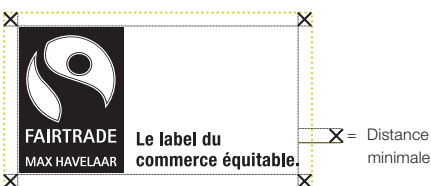
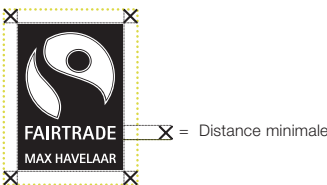
Utilisation du label

Le label Max Havelaar ne peut être ni intégré à d'autres éléments graphiques, ni modifié ou transformé. Il ne doit jamais être transparent. Aucun lien entre le label Max Havelaar et le logo du partenaire ou du produit ou des éléments renvoyant à la marque d'un partenaire ou d'un produit (par ex. des slogans) n'est admis. Le label ne doit jamais donner l'impression d'être la marque d'un produit.

Format spécial pour les cartes des mets

Pour la signalisation de tel ou tel produit labellisé Max Havelaar sur la carte des mets, une largeur minimale de 10 mm et une présentation du label Max Havelaar sans slogan sont autorisées.

Dans tous les cas, la variante standard du label (avec slogan) doit cependant apparaître au moins une fois sur la carte des mets.



Largeur minimale

10 mm

